

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour EQHO - 2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Bellon S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017

Bellon S.A.

17/19, place de la Résistance - 92130 Issy-les-Moulineaux

Ce rapport contient 15 pages

Bellon S.A.

Siège social : 17/19, place de la Résistance - 92130 Issy-les-Moulineaux
Capital social : €. 388 080

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Bellon S.A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bellon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à l'évaluation des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté, par sondages, à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'usage et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-Claude Reydel
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr
Associée

Comptes sociaux

BELLON S.A.

au titre de l'exercice clos

le 31 décembre 2017

I COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 632	4 004
Autres produits d'exploitation	65	22
Charges de personnel	(6 341)	(4 096)
Autres charges d'exploitation	(3 729)	(3 539)
Impôts et taxes	(249)	(371)
Dotations aux amortissements	(38)	(12)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 660)	(3 992)
Produits financiers	146 362	130 663
Charges financières	(16 904)	(17 270)
RESULTAT FINANCIER	129 458	113 393
Participation aux bénéfices	-	(9)
Impôts sur les résultats	605	(324)
RESULTAT NET	123 403	109 068

II BILAN

ACTIF (en milliers d'Euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE NET		
Immobilisations corporelles	273	290
Immobilisations financières	1 721 674	1 721 674
Dépôt de garantie	31	31
• Total actif immobilisé	1 721 978	1 721 995
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés	157	26
Autres créances et comptes de régularisation	989	90
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	6 881	9 119
• Total actif circulant	8 027	9 235
TOTAL DE L'ACTIF	1 730 005	1 731 230

PASSIF (en milliers d'Euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	388	388
Primes	284 734	284 734
Réserves et résultat	887 488	775 620
• Total des capitaux propres	1 172 610	1 060 742
• Provisions pour risques et charges	-	-
DETTES		
Emprunts et dettes financières	554 870	668 351
Fournisseurs et comptes rattachés	475	164
Autres dettes et comptes de régularisation	2 050	1 973
• Total des dettes	557 395	670 488
TOTAL DU PASSIF	1 730 005	1 731 230

Annexe

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En Avril 2017, Bellon SA a procédé au rachat des actions détenues par Raphael Dubrule, Patrice Douce et Bernard Carton ;

1.1 Emprunts

En Juin 2012 Bellon SA a mis en place un placement américain d'un montant de 172 Millions d'euros pour une durée de 10 ans. Cet investissement était amortissable sur 6 ans à compter de la 4^{ème} année.

En Février 2017, Bellon SA a remboursé la deuxième tranche pour un montant de 22 Millions d'euros.

Le 11 Septembre 2017, Bellon SA a remboursé 80 Millions d'euros de l'ELS d'un montant de 150 Millions d'euros signé avec la Société Générale le 10 Juillet 2015.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 2014-03 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2017 sont identiques à ceux de l'exercice 2016. La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Sauf s'il en est spécifié autrement, les chiffres figurant dans présents comptes sociaux et les tableaux de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les montants portés en résultat exceptionnel représentent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, ainsi que certains éléments exceptionnels par leur nature concernant les activités habituelles.

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales et agencements	9 ans
Mobilier de bureau	9 ans
Matériel informatique	4 ans

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participations et autres immobilisations financières sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée dans le bilan.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, les moins-values latentes éventuelles à la date de clôture faisant l'objet d'une provision.

2.4 Emprunts

Les frais d'emprunts sont comptabilisés en charges en « commissions et frais sur émission d'emprunt » au cours de la période où ils sont exposés.

III - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Montants au 1er janvier 2017	Augmentations	Diminutions	Montants au 31 décembre 2017
Immobilisations corporelles	301	21	-	322
Participations				
Sodexo	1 721 674	-	-	1 721 674
Autres participations	-		-	-
Total participations	1 721 674	-	-	1 721 674
Total Immobilisations (montants bruts)	1 721 975	21	-	1 721 996
Amortissements et provisions	(12)	-	(38)	(50)
Total Immobilisations (montants nets)	1 721 963	21	(38)	1 721 946
Dépôt de garantie	32			32
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 721 995	21	(38)	1 721 978

Les titres Sodexo sont valorisés à leur coût historique. Leur évaluation au prix du marché à la date de clôture s'élève à 6 824 millions d'euros.

IV TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nbre d'actions	Capital	Prime d'émission et fusion	Réserve légale	Réserve ordinaire	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2015.....	25 710	411	396 706	41	631 218	9 066	80 471	1 117 913
Réduction de capital	(1 455)	(23)	(111 972)		(43 446)			(155 441)
Dividendes versés...					69 000	673	(80 471)	(10 798)
Résultat de l'exercice							109 068	109 068
Capitaux propres au 31 décembre 2016.....	24 255	388	284 734	41	656 772	9 739	109 068	1 060 742
Rachat d'actions					(231)			(231)
Dividendes versés					96 000	1 764	(109 068)	(11 304)
Résultat de l'exercice							123 403	123 403
Capitaux propres au 31 décembre 2017.....	24 255	388	284 734	41	752 541	11 503	123 403	1 172 610

V DETTES FINANCIERES

	Montants 1er janvier 2017	Augmentations	Remboursements	Montants 31 décembre 2017
Etablissements de crédit	668 351	49	113 530	554 870
Banques créditrices	-			
Dettes financières	668 351	49	113 530	554 870

Les ELS contractés auprès de CACIB en Juin 2015, Natixis et Société Générale en Juillet 2015 ainsi que les emprunts auprès des investisseurs américains et les couvertures de change sont assortis d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernent notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,33% du capital et des droits de vote.
- le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2,5 au 31 août et décembre de chaque année.
- le ratio « dividendes sur charges financières nettes » doit être supérieur à 1,1 chaque année.
- le montant des emprunts et dettes financières nettes doit être à tout moment inférieur à 1,1 milliard d'Euros
- la notation de Sodexo ne doit pas être inférieure à BBB-

Au 31 décembre 2017, la société Bellon SA a respecté ses engagements.

VI ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montants	Moins d'1 an	Plus d'1 an
	Clients et comptes rattachés	157	157	
	Autres créances et comptes de régularisation	989	989	
TOTAL DES CREANCES		1 146	1 146	

DETTES		Montants	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	554 870	99 261	455 609	
Total dettes financières		554 870	99 261	455 609	
	Fournisseurs et comptes rattachés	475	475		
	Personnel et comptes rattachés	1 812	1 812		
	Dettes fiscales et sociales	204	204		
	Autres dettes et comptes de régularisation	34	34		
Total des autres dettes et comptes de régularisation		2 050	2 050		
TOTAL DES DETTES		557 395	101 786	455 609	

VII INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES

	Montant	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
ACTIF			
	Participations (valeur brute)	1 721 674	1 721 674
	Prêts		
PASSIF			
	Fournisseurs et comptes rattachés	11	11
COMPTE DE RESULTAT			
	Produits d'exploitation	3 632	3 632
	Charges d'exploitation	86	86
	Produits financiers	146 345	146 345

Les transactions visées par le règlement ANC 2010-02 sont présentées ci-dessous :

Parties liées	Nature de la relation	Montant des transactions
Sodexo S.A.	Convention d'animation et de prestations entre la société Bellon S.A. et Sodexo S.A.	La société Bellon S.A. a facturé à Sodexo S.A. la somme de 3 632 milliers d'euros HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

VIII CHARGES A PAYER

Fournisseurs : factures non parvenues	415
Personnel et comptes rattachés	999
Dettes fiscales et sociales	<u>373</u>
Total	1 787

IX CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 388 080 Euros est divisé en 24 255 actions de 16 Euros chacune, toutes entièrement libérées.

X VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 3 632 milliers d'euros est entièrement réalisé en France et concerne des prestations de service

XI HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 s'élève à 61 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes et des prestations directement liées à leurs missions.

XII RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de 129 458 milliers d'euros se décompose de la manière suivante :

- Les dividendes versés par Sodexo pour 146 345 milliers d'Euros.
- Les intérêts créditeurs des placements pour 17 milliers d'Euros.
- Les charges financières d'un montant de 16 904 milliers d'Euros correspondant aux intérêts liés à l'endettement de la société

XIII VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LE BENEFICE

La société est en déficit fiscal et fait apparaître un déficit reportable de 10 519 milliers d'Euros pour l'année.

En conséquence, les informations sur la ventilation de l'impôt sur le bénéfice reportable ne sont pas applicables

XIV SITUATION FISCALITE LATENTE

Suite à la fusion en date du 1^{er} septembre 1997 avec Financière Sodexho, la société Bellon SA s'est engagée à calculer ultérieurement les plus-values de cession éventuelles des 3 306 684 titres Sodexo ainsi apportés par référence à la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Financière Sodexho à savoir 201 271 milliers d'Euros.

A la suite de l'attribution gratuite de 3 actions nouvelles pour une ancienne d'avril 1998 et de la division du nominal par 4 en mars 2001, le nombre d'actions Sodexo apportées dans le cadre de la fusion a été multiplié par 16.

Au 31 décembre 2008, le total des titres Sodexo issus de la fusion s'élève à 46 726 226 pour une valeur fiscale de 168 588 milliers d'Euros.

Au 31 décembre 2017, Bellon SA bénéficie d'un report déficitaire, indéfiniment reportable de 513 012 milliers d'euros, soit au taux actuel de 33.33 % un allègement futur de la dette d'impôt de 170 987 milliers d'euros.

XV ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATION SIMPLE

Les engagements donnés au titre du contrat de location simple concernant les bureaux de Bellon SA se décomposent, par maturité, comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017
Moins d'un an	126
De 1 à 5 ans	508
Plus de 5 ans	416
Total	1 050

XVI NANTISSEMENTS

3 549 403 actions Sodexo ont été nanties au profit de Natixis.

2 157 239 actions Sodexo ont été nanties au profit de Cacib.

1 274 002 actions Sodexo ont été nanties au profit de Société Générale

Dans le cadre de l'investissement privé américain :

1 852 079 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (USD Notes)

532 778 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (€ NOTES)

Soit un total de 9 365 501 actions Sodexo nanties.

XVII ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET COMPLEMENTS DE RETRAITE

A l'occasion du départ à la retraite de ses salariés, Bellon SA leur versera les indemnités prévues par l'accord d'entreprise de Sodexo.

Cet engagement, qui ne fait l'objet d'aucune provision au bilan, est évalué à 1 321 milliers d'Euros.

XVIII ENGAGEMENTS AU TITRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels elle peut être exposée du fait de la volatilité des taux d'intérêts et des taux de change. La société a contracté six engagements financiers au cours de ces dernières années

Banque	Date de mise en place	Date d'échéance	Nominal	Valeur de marché des Swaps au 31 Décembre 2017
Natixis	15 Juillet 2015	15 Juillet 2020	200 Millions €	-6.3 Millions €
Natixis	29 Juin 2012	14 Février 2022	49.5 Millions \$	- 0.4 Millions €
Société Générale	29 Juin 2012	14 Février 2022	33 Millions \$	-0.7 Millions €
Société Générale	10 Septembre 2015	16 Juillet 2018	150 Millions €	-0.4 Millions €
Cacib	29 Juin 2012	14 Février 2022	82,5 Millions \$	-1.6 Millions €
Cacib	04 Août 2016	21 Juin 2019	150 Millions €	-1.3 Millions €

XIX REMUNERATIONS, AVANCES ET ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET INDEMNITES ASSIMILEES ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LEUR MANDAT.

- Montant des rémunérations de l'exercice allouées aux mandataires sociaux 1 280 milliers d'Euros
- Avances et crédits accordés Néant
- Montant versé à un fonds de retraite à prestations définies au cours de l'exercice Néant

XX EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2017, l'effectif se composait de 8 cadres et 2 agents de maîtrise.

XXI TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Q/P % Capital détenu	Capital	Capitaux propres	Valeur comptable Titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat dernier exercice	Date	Dividendes
Sodexo SA	40.38 %	603 322	2 899 252	1 721 674	119 319	395 907	31/08/2017	146 346

XXII CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la société Bellon S.A. sont inclus par intégration globale dans les comptes consolidés de Bellon S.A.